Les modalisateurs *il est voir/vrai, en vérité* et *à la vérité* en français médiéval (Prose narrative, XIII^e^-XV^e^ siècles)[1]

Nous nous intéresserons ici à des expressions comprenant le nom *vérité* ou les adjectifs *voir* ou *vrai*, en nous limitant à leurs emplois comme modalisateurs. L'étude portera sur des œuvres narratives en prose des XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles qui figurent dans *Base du français médiéval* (les références des textes du corpus se trouvent en fin d'article).

On souhaite par ce travail apporter une contribution à la connaissance de la formation et du développement des modalisateurs en français. On dispose déjà de quelques études sur la période médiévale[2] ; le thème du colloque organisé à Lille nous invitait à poursuivre ce travail descriptif en nous attachant aux expressions dont le contenu lexical est en rapport direct avec ce à quoi prétend toute énonciation : la véridicité[3].

D'une façon générale, les modalisateurs sont formés à partir d'expressions déjà attestées, dont le fonctionnement change (Combettes 1995) : d'abord intégrées au contenu propositionnel (par exemple dans les extraits cités dans les notes 20 et 21), ces expressions deviennent extérieures à la phrase ; leur rôle est alors

1 — Nous nous conformons aux « rectifications de l'orthographe » de 1990.

2 — Voir *infra*, bibliographie.

3 — Il n'existe pas de modalisateur contenant *faux* : « les AI [adverbiaux d'énonciation illocutoires] ne peuvent pas aller contre le principe général que l'assertion est tenue comme vraie par son auteur (c'est-à-dire que celui-ci la présente de cette manière) » (Nølke 1993, p. 99).

de fournir un commentaire du locuteur sur son énoncé ou sur son énonciation. Ce changement sémantique s'accompagne de changements syntaxiques : les adverbes peuvent être placés en position frontale, les expressions comprenant une forme verbale peuvent s'employer en incise.

Par ailleurs, on voit se créer, en moyen français, de nouveaux modalisateurs, parfois très proches d'autres plus anciens[4] : ainsi, aux locutions formées sur *vérité* attestées en ancien français – *en, par* et *por vérité*[5] – s'ajoute, au XIV^e^ siècle, *à la vérité*[6]. On pourrait penser qu'il s'agit là de simples variantes formelles, éliminées ou au moins réduites par la suite ; de fait, *por* et *par vérité* ne se maintiendront pas. Pour les deux locutions retenues pour la présente étude, *en vérité* et *à la vérité*, nous faisons l'hypothèse que chacune a, en français médiéval, un rôle qui lui est propre, et que nous tenterons de définir à partir de l'observation des co-textes.

L'autre expression dont il sera question ici, *il est voir/vrai*, présente également des variantes[7], d'ordre lexical (*il est voir/vrai* alterne avec *il est bien voir/vrai*) et d'ordre syntaxique (le pronom sujet peut être exprimé ou non, et dans ce dernier cas, l'adjectif peut précéder le verbe) ; toutefois, nous ne disposons pas d'un nombre suffisant d'occurrences pour vérifier s'il y a corrélation entre la valeur de l'expression et sa forme.

Ce sont les emplois de cette expression que nous décrirons tout d'abord ; nous montrerons ensuite que les adverbiaux *à la vérité* et *en vérité* ne sont pas – sauf exception – interchangeables. Ces trois modalisateurs renvoyant à la maxime de qualité (« que votre contribution soit véridique » Grice 1979, p. 61), que toute énonciation est censée respecter, la question se pose de savoir dans quelles situations le locuteur souligne ainsi qu'il respecte cette maxime ; pour cerner la valeur illocutoire de ces expressions, nous mobiliserons, outre la notion pragmatique de « maxime conversationnelle », la notion sémantico-logique d'« univers de croyance »[8].

4 — B. Combettes 1997 cite d'autres expressions modalisatrices présentant des variantes, par exemple *à l'aventure, par aventure* et *d'aventure*.

5 — D'après nos relevés, l'expression *de vérité* n'est jamais un modalisateur en ancien français, alors qu'elle le sera aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles.

6 — L'exemple le plus ancien que nous connaissions figure dans le *Lexique des Miracles de Notre Dame par personnages* de P. Kunstmann (*BLMF*) : «... la benoite deité Qui contient *a la verité* Trois personnes » (*Mir. st Sev.*, 1362, 211).

7 — Dans notre corpus, les dernières attestations de *il est voir* se trouvent dans les *Chroniques* de Froissart.

8 — R. Martin (1987, p. 10) définit l'« univers de croyance » comme « l'ensemble des propositions qu'au moment où il s'exprime le locuteur tient pour vraies (et conséquemment celles qu'il tient pour fausses) ou qu'il cherche à accréditer comme telles ».

1. *Il est voir* et *il est vrai*[9]

Il est voir/vrai est une expression relativement fréquente, mais dans la plupart des occurrences de notre corpus, elle fait partie du contenu propositionnel[10] ; nous ne disposons que de dix-sept exemples d'emplois modalisateurs : deux occurrences de *il est voir* (plus précisément, *il est bien voir* et *bien est voir*), dans la *Vie de saint Louis*, et quinze occurrences de *il est vrai* (*il est vrai, est vrai, vrai est, il est bien vrai* et *bien est vrai*)[11].

On regroupera les occurrences en deux grands ensembles (quantitativement équivalents) : dans le premier, l'expression figure dans un énoncé coordonné par *mais* ou dans l'énoncé qui précède *mais* ; dans le second ensemble, elle est employée indépendamment de cette conjonction.

Derrière *mais, il est vrai* permet d'imposer comme vrai un contenu dont l'assertion n'était pas attendue[12] :

> [1] Le quart an, elle [Marie de Bourgogne] mourut d'une cheütte de cheval ou d'une fièvre, mais *vray est* qu'elle cheüt. (Commynes t. II, p. 259)

L'énoncé qui précède *mais* laisse entendre que le locuteur ne sait pas si Marie de Bourgogne est tombée de cheval ou a été atteinte d'une fièvre ; ce qui suit *mais* précise que, quelle que soit la cause de la mort, elle est indubitablement tombée de cheval.

Lorsque l'expression se trouve dans l'énoncé qui précède *mais* (nous appellerons ce premier énoncé E1), elle insiste également sur la véracité du contenu ; elle permet d'éviter l'interprétation selon laquelle la vérité même du contenu de E1, argumentativement

9 — On désignera ainsi les séquences ayant rigoureusement cette forme ainsi que leurs variantes.

10 — *Il est voir/vrai* est l'objet même de l'énoncé dans les interrogatives totales (la question porte sur *il est voir/vrai*) et dans les assertives lorsque l'expression asserte l'attitude du locuteur vis-à-vis d'un contenu propositionnel déjà présent dans le co-texte gauche. Dans la *Queste, voirs est* introduisant des explications sollicitées par les chevaliers désireux de comprendre ce qu'ils ont vécu ou vu n'est pas davantage un modalisateur : cette expression correspond dans ce cas au thème de l'énoncé (au sens de « support de l'information »), le propos (ou rhème) étant représenté par le contenu de la subordonnée. Il en est de même pour *il est vrai* en tête de certaines des *Cent Nouvelles nouvelles*.

11 — Les résultats seraient sans doute différents si l'on travaillait sur des textes en vers : *il est voir/vrai* est employé comme modalisateur dans des textes versifiés du XIII^e^ siècle. Par ailleurs, on y relève d'autres formes (*c'est chose voire, c'est la voire, c'est chose véritable*) ainsi que la construction en incise, non attestée dans les textes étudiés ici.

12 — Dans *p mais q*, « le locuteur, après avoir prononcé la première proposition *p*, prévoit que le destinataire en tirera une conclusion « r » [...]. La deuxième proposition, *q*, précédée d'un *mais*, tend alors à empêcher cette éventuelle conclusion, en signalant un nouveau fait, qui la contredit » (Ducrot 1991, p. 129).

plus faible que l'énoncé qui suit la conjonction (E2), serait mise en cause :

> [2] Il [= le prince d'Antioche] requist au roy que il l'oïst parler devant sa mere ; le roy li otroia. Les paroles que il dit au roy devant sa mere furent teles : « Sire, *il est bien voir que* ma mere me doit encore tenir. IIII. ans en sa mainbournie, mes pour ce n'est il pas drois que elle doie lessier ma terre perdre ne decheoir [...]. » (Joinville § 522-523, p. 258)

Dans cet exemple, *il est bien voir* pourrait en outre inviter à une lecture polyphonique, comme *il est vrai* en français contemporain : le contenu de E1 en effet ne constitue pas une information nouvelle pour les allocutaires, il rappelle simplement un savoir partagé ; le contenu de cet énoncé est donc situé dans une « image d'univers »[13]. L'énoncé qui suit, sans remettre en cause la vérité du contenu de E1, rejette les conclusions que ceux qui partagent ce savoir pourraient en tirer (par exemple « la mère du prince peut agir entièrement à sa guise »). Nous aurions ainsi un système corrélatif : *il est bien voir... mais...* marquant la concession argumentative[14]. Une interprétation similaire est possible pour les autres exemples de ce type – par exemple pour [3], où le contenu de E1 reprend une opinion commune :

> [3] Mais la femme ne se gaste pas si toust come l'omme, de quelque estat qu'il soit, c'est pour ce qu'elle ne prent pas les paines, les travailz, les soussyz qu'il prent, et s'il ne fasoit ores sinon soulacer et jouer, si seroit l'omme plus toust gasté quant ad ce. *Bien est vroy* que la femme, tant que elle porte enfans et est grousse, qu'elle est bien empeschee, et a l'enfantement a grant paine et douleur, mais ce n'est rien a comparer envers ung soussy que ung homme raison-

13 — « On appellera *image* [d'univers] la représentation d'un univers [de croyance] dans le discours. Il y a image d'univers dès lors que, épistémiquement, le locuteur renvoie, dans son discours, à un univers de croyance. Il en est ainsi quand le locuteur évoque un *hétéro-univers* : que ce soit l'univers d'un énonciateur dont est rapporté le dire, la pensée ou la croyance [...], ou que ce soit l'univers du locuteur en un temps différent de celui de l'énonciation [...]. Plus généralement, la notion d'image couvre toutes les modalités épistémiques, y compris : le cas où le locuteur décrit son propre univers actuel [...] ; le cas où un modalisateur épistémique renvoie anonymement au certain, au vraisemblable, au plausible (*Il est certain, vraisemblable, plausible que* p) » (Martin 1992, p. 47-48 ; les italiques sont dues à l'auteur).

14 — « Tout comme les systèmes subordonnés logiques [du type *bien que p, q*], ils [les systèmes coordonnés relevant de la concession argumentative] comportent une reprise d'un énoncé dont le locuteur rejette la responsabilité sur l'extérieur (et plus particulièrement sur l'interlocuteur dans une discussion). Mais dans un deuxième temps, tout comme dans les systèmes subordonnés de la concession rectificative [par exemple : *p, encore que q*], le locuteur revient sur cette assertion préalable pour donner son point de vue personnel sur le fait, pour rectifier les conclusions qui en étaient déductibles et pour en modifier la portée » (Morel 1996, p. 16).

nable prent de pencees profondes pour aucune grant chose qu'il a affaire. (*QJM* p. 57)

Dans le second ensemble d'exemples, tous tirés des *Mémoires* de Commynes, l'énoncé débutant par *il est vrai* (E2) ne peut se trouver en tête de discours direct : il vient toujours apporter un complément à l'énoncé qui précède et auquel il est juxtaposé (E1).

Dans l'exemple [4], cet énoncé ouvert par *il est vrai* vient expliquer l'état de fait décrit dans E1 – le train fastueux du comte de Lodesme :

[4] Aussi y estoit le conte de Lodesme, son mygnon, en grant triumphe, toute sa garde, qui estoient quelques troys cens chevaulx. *Vray* est que ledict roy Henry valloit peu de sa personne et donnoit tout son heritaige ou le se laissoit oster à qui le vouloit ou povoit prendre. (Commynes t. I, p. 135-136)

Dans l'exemple [5], E2 suit une question partielle orientée (E1), mais ne correspond pas à la réponse que la question suggère :

[5] Le duc Charles de Bourgongne, quel ayse ne quel plaisir sauroit-l'on dire qu'il ayt eu plus grant que nostre roy dont j'ay parlé ? *Il est vray* que, en sa jeunesse, en eut quelque peu. Car il n'entreprint riens qu'il n'eust envyron XXXII ans, et jusques à l'heure vesquit sain et sans trouble. Alors se commança à troubler avec les gouverneurs de son père [...] Pour tousjours continuer mon propoz, depuis que le duc Charles entreprint la guerre pour les terres de Pycardie [...], quelle ayse eut-il ? Tousjours travail, sans nul plaisir... (Commynes t. II, p. 330-331)

Après E1, on attend « il n'a pas eu de plus grant ayse ne plaisir que nostre roy » (E2'). Or, de E2 (« Il est vray que, en sa jeunesse, en eut quelque peu »), on pourrait conclure que le duc de Bourgogne a connu une vie plus heureuse que celle du roi. Mais ce n'est là que le début de la réponse ; la suite, « Alors se commança à troubler avec les gouverneurs de son père », sans fournir exactement la réponse attendue, rappelle des faits qui permettent de conclure que, en effet, le duc de Bourgogne n'a guère connu plus de plaisir que le roi. Si E2 oriente vers une conclusion opposée à celle vers laquelle conduit l'énoncé interrogatif E1, l'orientation argumentative de l'ensemble du passage n'est donc pas modifiée : les énoncés qui suivent sont orientés vers la même conclusion que E1 ; autrement dit, E2 est argumentativement plus faible que E2'. Comme dans les exemples [2] et [3], l'énoncé comprenant *il est vrai* rappelle un fait connu, mais qui n'a guère de force argumentative : en ce sens, on peut considérer que l'assertion du

contenu n'est pas pleinement prise en charge par le locuteur, qu'il attribue cette assertion à autrui ; si cette analyse est juste, *il est vrai* est donc, ici également, un marqueur de polyphonie, il situe le contenu de E2 non dans l'univers de croyance du locuteur, mais dans une image d'univers.

Dans les exemples [4] et [5], *il est vrai* apparait comme un « connecteur », dont la valeur reste cependant variable[15] ; *il est vrai* invite à mettre E2 en relation avec E1, mais la nature du lien entre les deux énoncés doit être déduite de leur contenu : tantôt E2 vient expliquer le fait décrit dans E1, tantôt E2 est concessif. Ce n'est donc pas à l'expression elle-même que revient la charge de signifier la nature de ce lien. On notera que dans tous les exemples de ce type, les variations formelles sont limitées : on trouve certes aussi bien *il est vrai* que *vrai est*, mais l'intensif *bien* est exclu, alors qu'il était parfois présent dans les exemples du premier ensemble ; par ailleurs, autant qu'on puisse en juger, l'expression ne peut pas être effacée.

On voit donc, à travers les quelques exemples que fournit le corpus, que le sens littéral de *il est voir/vrai* est exploité de diverses manières. *Il est vrai* est un modalisateur d'énoncé (il véhicule un commentaire du locuteur sur le contenu de l'énoncé) épistémique ; par sa forme impersonnelle, il renvoie au « vrai tout court » (le locuteur montre l'énoncé comme vrai « objectivement », ce qui bien sûr n'exclut en rien qu'il puisse présenter ainsi un jugement subjectif, ou une assertion qu'il sait erronée[16]). Dans la mesure où le contenu de toute assertion est présenté comme vrai, *il est voir/vrai* prend une valeur emphatique lorsque E2 fournit une information nouvelle, par exemple en [1] ou en [4]. Lorsque, au contraire, le contenu de l'énoncé est déjà connu, *il est voir/vrai* apparait comme un marqueur de polyphonie ; s'il y a alors « affaiblissement » de *il est voir/vrai*, cet affaiblissement concerne non la valeur de vérité que le locuteur attribue au contenu propositionnel modalisé, mais le poids qu'il lui accorde dans son argumentation.

15 — Le *FEW* t. 14, p. 273b, situe les premières attestations de ce type d'emploi au XVIe siècle, chez Bonaventure des Perriers (« *Vrai est que*, formule pour expliquer, modifier, restreindre ce qu'on vient de dire »).

16 — « Tout l'effort du locuteur consiste à faire admettre ce qu'il croit être vrai. Peu importe que le locuteur mente : aux yeux du linguiste est vrai ce que le locuteur asserte, la présomption étant celle de la sincérité. Peu importe que le locuteur se trompe, que ce qu'il dit être vrai ne corresponde pas aux données de l'univers. Une assertion véhicule en tant que telle sa propre vérité ; celle-ci vaut à tout le moins à l'intérieur d'un univers dont le locuteur – à tort ou à raison, de bonne foi ou non – se porte le garant. » (Martin 1992, p. 37-38).

2. Les adverbiaux

On relève dans les textes du corpus dix expressions du type : préposition+*voir*, *vrai* ou *vérité* (le nom étant éventuellement précédé de l'article défini)[17], mais quatre seulement sont employées comme modalisateurs : *pour voir* (une occurrence, dans le *Tristan en prose*), *pour vrai* (cinq occurrences, dans la *Chronique* de Monstrelet), *à la vérité* et *en vérité* ; cette dernière locution est toujours, dans nos textes[18], un modalisateur, alors que les trois autres peuvent aussi être des constituants de la phrase.

Le repérage de ces deux fonctionnements – constituant de la phrase et modalisateur extérieur au contenu propositionnel – repose sur deux critères (l'un syntaxique, plus précisément positionnel, l'autre sémantique) en étroite relation avec les définitions que H. Nølke 1993 propose pour ces deux types d'adverbiaux[19] :

– Les adverbiaux intégrés à la phrase, ou adverbiaux verbaux (ordinairement appelés « adverbes de constituant ») entretiennent des relations sélectionnelles avec les autres constituants de la phrase ; on considère que chaque fois que l'expression est en cooccurrence avec un verbe de connaissance (*savoir, connaitre...*), d'opinion (*cuidier, sembler...*) ou de parole (*dire, affermer...*), et qu'en outre elle est placée immédiatement derrière ou devant ce verbe (saturant, dans le dernier cas, la zone préverbale), on a affaire à un adverbial verbal ; l'adverbial porte alors sur le verbe (avec le sens de « conformément à la vérité, à ce qui est »[20]) ou, plus souvent, sur le verbe et le sujet, et la traduction adéquate semble être alors « avec certitude »[21].

– Les adverbiaux modalisateurs correspondent, dans la typologie de H. Nølke, aux adverbiaux contextuels ; la place privilégiée de ces adverbiaux est l'extraposition en tête de phrase (devant un constituant autonome autre que le verbe), mais ils peuvent aussi occuper d'autres positions ; lorsqu'un adverbial figure juste

17 — *Pour voir, de voir, pour vrai, de vrai* (*tout de vrai, du vrai*), *au vrai* (*tout au vrai*), *par vérité, pour vérité, de vérité, à la vérité, en vérité.*

18 — D'après nos relevés, en français médiéval *en vérité* est rarement utilisé comme adverbial intégré à la phrase.

19 — Le terme *adverbe* désigne « le mot (ou le groupe de mots) » tandis que *complément adverbial* ou *adverbial* renvoie à « la fonction qu'a ce mot dans la phrase » (Nølke 1993, p. 25) ; à un même adverbe peuvent donc correspondre plusieurs adverbiaux.

20 — « Les croniqueurs n'escrivent communement que les choses qui sont à la louenge de ceulx de qui ilz parlent et laissent plusieurs choses ou ne les sçavent pas aucunes fois *à la verité* » (Commynes t. II, p. 172-173).

21 — « Ceste pouvre mere abusée, cuidant *de vray* que sa belle fille deust faire ung tresbeau filz pour le temps advenir de Dieu eleu pape de Romme, ne se peut tenir que a sa plus privée voisine ne le comptast... » (*CNN* p. 104).

derrière ou juste devant le verbe, c'est le co-texte lexical qui permet de décider de quelle classe il relève : si le verbe est sémantiquement incompatible avec une expression signifiant « avec certitude » ou « selon la vérité », on peut conclure qu'il s'agit d'un adverbial contextuel[22].

Les adverbiaux verbaux sont bien attestés dans l'ensemble des textes du corpus ; en revanche, les adverbiaux contextuels sont, à une exception près (*pour voir* dans le *Tristan en prose*), relevés dans des textes tardifs[23]. On s'intéressera uniquement aux deux adverbiaux contextuels relativement fréquents, *en vérité* et *à la vérité* ; encore faut-il préciser qu'un seul texte contient des occurrences des deux expressions : il s'agit des *Cent Nouvelles nouvelles* (*en vérité* : 11 occurrences, *à la vérité* : 9 occurrences). Les autres occurrences de *en vérité* se trouvent dans *Saintré* (12 occurrences) et celles de *à la vérité* dans les *Mémoires* de Commynes (30 occurrences)[24].

Avant d'analyser les exemples, on notera que les deux adverbiaux ne s'emploient pas dans les mêmes co-textes, ce qui, d'emblée, conduit à penser qu'ils ne sont pas équivalents :

– *À la vérité* ne figure qu'exceptionnellement en discours direct (2 exemples sur 39) tandis que c'est l'emploi de loin le plus fréquent pour *en vérité* (21 exemples sur 23) ; *en vérité* est alors placé le plus souvent (14 fois sur 21) en tête du discours direct, soit au début absolu, soit précédé d'éléments qui ne sont pas des constituants de la phrase (par exemple un terme d'adresse, une interjection ou un *et* « expressif »). Il s'agit là en revanche d'un emploi exclu pour *à la vérité* dans les textes du corpus[25].

– La deuxième différence concerne la modalité de l'énoncé (E1) qui précède celui qui contient l'adverbial (E2) : pour *en vérité*, E1 est le plus souvent assertif, mais il peut aussi être interrogatif, injonctif ou exclamatif ; en revanche, pour *à la vérité*, les énoncés E1 et E2 sont assertifs, sauf dans l'exemple [6], où E1 est injonctif :

> [6] [Pour punir un Anglais qui a causé du tort à un Français, Talbot demande au Français de le frapper de son épée, alors que l'Anglais ne porte, pour tout équipement, que des « aiguillettes à armer »]

22 — Cette rapide présentation du classement des occurrences laisse dans l'ombre nombre de questions, qu'il ne semble cependant pas nécessaire d'aborder ici.

23 — Il faut, ici encore, insister sur la différence entre prose et vers : les adverbiaux contextuels qui contiennent *vérité* par exemple sont attestés plus tôt dans les textes en vers ; d'après les exemples cités dans *TL*, *par* ou *pour vérité*, *de vérité* ou encore *en vérité* peuvent être des modalisateurs dans des textes versifiés dès le XII^e^ siècle.

24 — Ne sont prises en compte ici que les occurrences fonctionnant comme modalisateurs.

25 — On peut en revanche trouver *à la vérité* en tête de discours direct dans des textes des XVI^e^ et XVII^e^ siècles (Féron, à par.)

> Alors le François, voulsist ou non, fut contraint de ferir sur l'Anglois de l'espée toute nue qu'il tenoit. Et le pouvre Angloys s'en couroit par la chambre le plus qu'il povoit, et Talebot après, qui tousjours faisoit ferir par le François sur l'aultre, et luy disoit : « Defendez vous, villain, de vostre habillement de guerre. » *A la verité*, l'Anglois fut tant batu que presque jusques a la mort... (*CNN* p. 58)

On trouve donc aussi bien *en vérité* que *à la vérité* après un énoncé injonctif, mais *en vérité* dans ce cas (voir par exemple [8]) est en tête du discours direct attribué au destinataire de l'ordre, alors que *à la vérité* marque en [6] le retour à la voix du narrateur : à l'évidence, les deux adverbiaux n'ont pas le même rôle.

– Enfin, seul *en vérité* est employé dans un énoncé interrogatif (voir *infra*, exemple [12])[26].

2.1. *En vérité*

2.1.1. En vérité *en tête de discours direct*

Le discours direct qui débute par *en vérité* (E2) n'est jamais, dans notre corpus, la première réplique d'un échange : il est toujours précédé d'un discours attribué à un autre protagoniste, rapporté directement, indirectement ou par le biais d'un discours narrativisé. Nous classons les exemples d'abord selon la modalité de E2, puis selon la modalité de l'énoncé E1 sur lequel enchaine E2.

2.1.1.1. E2 est assertif

a) E1 est interrogatif

> [7] On hurta a la porte du chasteau. Et varletz assez tost vindrent avant, qui demandoient qu'on vouloit. Et celuy a qui le fait touchoit print la parolle et leur dist : « Messeigneurs, monseigneur et madame sont ilz ceans ? – *En vérité*, respondit l'un pour tous, monseigneur n'y est pas, mais ma dame y est [...] » (*CNN* p. 475)

En interrogeant les « varletz », « celuy a qui le fait touchoit » indique qu'il les juge aptes à fournir une réponse juste, et, dans ces conditions, rien ne justifie l'insistance sur la véridicité de la réponse.

26 — On a cependant relevé *à la vérité* en interrogative indirecte dans des textes extérieurs au corpus, par exemple : « Il me souvient donc que, des ma plus tendre enfance, on remarquoit en moy je ne scay quel port de corps et des gestes tesmoignants quelque vaine et sotte fierté. [...] Je ne sçay si ces gestes qu'on remerquoit en moy, estoient de cette premiere condition, et si *à la verité* j'avoy quelque occulte propension à ce vice, comme il peut bien estre, et ne puis pas respondre des bransles du corps ; mais, quant aux bransles de l'ame... » (Montaigne, *Essais*, éd. P. Villey et V.L. Saulnier, Paris, 1965, 1, p. 633, dans *Frantext*).

On observe cependant que cette réponse ne correspond pas exactement à la question, qui portait sur la présence des deux époux : la question présuppose que les époux sont absents ou présents conjointement ; la réponse rejette ce présupposé, évoquant l'un puis l'autre. On tentera de montrer, à partir d'autres exemples, que la présence de *en vérité* est toujours liée à une forme de rectification.

b) E1 est injonctif

> [8] [Le mari a enfermé l'amant de sa femme dans une huche ; celle-ci prétend ne rien avoir fait « que une femme de bien ne doyve et puisse faire »]
> – Tu as menty, dit son mary, je le monstreray tout incontinent, et sera le ribauld tué en ta presence. Sus tost, ouvre moy ceste huche ! – Moy ! dit elle ; et *en verité* je croy que vous [resvez], ou que vous estes hors du sens ; car vous savez bien que je n'en portay oncques la clef, mais pend a vostre cincture [...] » (*CNN* p. 383)

L'épouse, à qui est attribué E2, dit qu'elle n'est pas en mesure d'accomplir ce qui lui est demandé : E2 signale que les conditions de réussite de l'acte de langage effectué par E1 ne sont pas réunies.

Dans d'autres cas, comme dans l'exemple [9], le locuteur de E2 ne manifeste aucune réticence :

> [9] « Hé ! ma dame, Saintré, comme vous avez oÿ, a en Arragon assez danssé, aussi est il las. Pour Dieu, faites le appeller et le faites seoir cy bas avecques nous, et lui demandez des estas et façons des dames d'Arragon. » – « Et *en verité,* » dist la royne, « belle cousine, vous dictes bien. » Lors la royne fist Saintré appeller... (*Saintré* p. 140)

Mais il faut noter que la reine (le destinataire de l'ordre) ne dit pas qu'elle accepte d'agir conformément à ce que suggère son allocutaire : elle émet un jugement sur cet allocutaire (« vous dictes bien ») ; encore une fois, on remarque un décalage, une légère inadéquation entre ce que le locuteur de E1 attend de son allocutaire (une acceptation ou une action immédiate), et l'énoncé proféré par ce dernier.

c) E1 est assertif

En [10], E2 rejette un contenu propositionnel que l'allocutaire a présenté comme possible (par le biais d'une hypothétique) :

> [10] « Par dieu ! par dieu ! noz sire, vous estes trop privé de ma chambriere. Je ne sçay qu'il y a entre vous deux, mais si je savoye que vous y pourchassissiez rien a mon desavantage, Nostre Dame ! je vous punyroie bien. – *En vérité,* monseigneur, respondit

maistre domine, je n'y calonge ne demande rien. Je me devise a elle, et passe temps, comme les aultres de ceans ; jour de ma vie ne luy requis d'amours ne d'aultre chose. (*CNN* p. 455)

En [11], E2 introduit une digression : l'épouse, après avoir feint de ne pas reconnaitre son mari qui frappe à la porte, fait bifurquer l'échange de façon à mettre en place le stratagème qui permettra à son amant de s'échapper :

[11] [L'épouse dit qu'elle ouvrira dès qu'elle sera habillée.] – Tout a vostre aise, dit monseigneur. – *En verité*, ce dit madame, tout a cest coup que vous avez hurté, monseigneur, j'estoye bien empeschée d'un songe qui est de vous. – Et quel est il, m'amye ? (*CNN* p. 112)

2.1.1.2. E2 est interrogatif

Dans l'unique exemple où E2 est interrogatif, il s'agit d'une question orientée :

[12] [La Dame des Belles Cousines verse des larmes au moment du départ de Saintré.]
Alors elle pour son excuse dist a la royne : « Jamais pour duel ne pour regret que j'eusse, vouldroie que ne peusse lerme gecter[a] si non quant je voy les autres plorer. » – « Et *en verité*, ma dame, » dirent les autres, « qui est le cuer de femme qui se pourroit tenir de plorer a veoir cest enfant qui vat en si grant peril et qui est norry avecques nous et que tant de plaisirs nous a faiz tous les jours ? » [*a.* Ms Barrois, correction sur grattage : *j'e. ne peusse d'eul lerme gecter*, éd. Eusebi, p. 160] (*Saintré* p. 98)

Cette question laisse entendre que le locuteur tient pour vrai que « aucun cœur de femme ne pourrait se tenir de pleurer... » ; néanmoins, le locuteur ne prend pas en charge cette assertion : *en vérité* ne peut donc pas porter sur cette proposition implicite. Deux analyses sont alors possibles : soit l'adverbial porte, par anticipation, sur la réponse attendue (le locuteur demande à l'allocutaire de répondre de façon pleinement sincère), soit il porte sur l'énonciation de la question elle-même ; dans les deux cas, le locuteur vient remettre en cause la pertinence de « l'excuse » formulée par la dame des Belles Cousines.

En tête de discours direct, l'expression *en vérité* permet donc au locuteur de justifier son énonciation, qui ne respecte pas la maxime de relation (selon laquelle la contribution de chaque locuteur doit être appropriée à l'objectif de la conversation, Grice 1979, p. 61) par le souci de respecter la maxime de qualité. Si cette

description est juste, on comprend pourquoi on n'a jamais (au moins dans ce corpus) *en vérité oui* ou *en vérité non*[27], alors que ce type d'emploi est attesté pour *certes* (Rodríguez Somolinos 1995), *vraiment*, ou pour les formules du type *par Dieu, par saint Denis*.

2.1.2. À l'intérieur de la narration ou du discours direct

Lorsque les deux énoncés, E1 et E2, sont attribués à un même locuteur, qu'il s'agisse d'un personnage ou du narrateur, on retrouve, dans la plupart des cas, ce qui caractérise les extraits examinés précédemment : E2 n'est pas pertinent en ce sens qu'il ne correspond pas à ce que l'allocutaire ou le lecteur pouvait attendre à la suite de l'énoncé E1. Il en est ainsi en [13], où E2 ne fournit pas la réponse que suggère la question orientée qui précède :

> [13] « Ne devons nous bien aidier a un tel josne escuier qui n'est encores que un enfent et de la bonté de son cuer entreprent tant de vaillance ? *En verité*, il se doit bien amer. » (*Saintré* p. 93)

De même en [14], alors que le locuteur laisse entendre, dans E1, qu'il accepte l'invitation de son allocutaire, en E2 il la refuse :

> [14] Monseigneur l'abbé, de vostre soupper et de la tresgrande et bonne chiere que pour la premiere foiz m'avez faite, tout comme je puis vous remercie, aussi de l'euffre de vostre disner a demain, lequel *en vérité* pour les affaires que j'ay a la bonne ville ne vous puis ores accorder. (*Saintré* p. 286)

Dans les textes de notre corpus, *en vérité* est donc un adverbial qui porte sur l'énonciation ; il entre plus précisément dans la classe des adverbiaux d'énonciation[28] illocutoires, dont « la fonction essentielle [...] est de mettre en relief, ou de rendre visibles, des instructions pour l'interprétation déjà présentes grâce aux règles illocutoires générales » (Nølke 1993, p. 122). On peut en outre attribuer à *en vérité* un rôle connectif secondaire (*Ibid.*, p. 126-128 et 138-140) : cet adverbial établit en effet un lien, non entre les énoncés eux-mêmes, mais entre les intentions du locuteur (ou narrateur) et les attentes (supposées) de l'allocutaire (ou du lecteur). Autant qu'on puisse en juger, cette expression pourrait

27 — Dans *Frantext*, la première occurrence de *en vérité* en cooccurrence avec *oui* figure dans un texte du milieu du XVIII^e^ siècle (L'Abbé Prévost, *Nouvelles lettres angloises ou Histoire du chevalier Grandison*) ; *non, en vérité*, est attesté plus tôt (M^me^ de Sévignée, *Correspondance*, 1675-1680).

28 — Nous reprenons ici la terminologie de H. Nølke 1993 ; d'autres travaux (par exemple Molinier et Levrier 2000) parlent dans ce cas de « disjonctifs de style ». Les adverbiaux d'énonciation peuvent, à la différence des adverbiaux d'énoncé (ou « disjonctifs d'attitude »), figurer dans des énoncés non assertifs.

d'ailleurs être supprimée, sauf dans deux cas : lorsque E2 est une digression (exemple [11]) ou lorsqu'il figure après une question sans en fournir la réponse attendue (exemple [13]). Dans ces exemples, l'inadéquation de E2 est trop importante, la rupture avec ce qui précède trop brutale pour qu'on puisse se passer de la justification qu'apporte *en vérité*.

2.2. *À la vérité*

Avec *à la vérité*, l'insistance sur la maxime de qualité correspond à une stratégie différente. On décrira dans un premier temps les exemples où E1 et E2 sont attribués à des énonciateurs distincts.

2.2.1. E1 et E2 sont attribués à des énonciateurs distincts

L'énonciateur E2 est toujours le narrateur. Dans un cas (voir *supra*, exemple [6]), cet énoncé suit un discours direct ; il y a alors deux locuteurs. Dans les autres cas, on a un seul locuteur (le narrateur), mais E2 enchaine sur un segment qui est attribué à un énonciateur autre que le narrateur. Ce segment peut être par exemple le contenu d'un discours indirect :

> [15] Aucuns ont voulu dire que ledict conte du Maine avoit intelligence avecques lesdictz Bourguygnons, mais *à la verité* je croy qu'il n'en fut oncques riens. (Commynes t. I, p. 32)

le contenu propositionnel sous-jacent à la construction avec attribut de l'objet :

> [16] Je n'ay veü nulle occasion par quoy plus tost peüst avoir encouru l'ire de Dieu, que de ce que, toutes les graces et honneurs qu'il avoit receües en ce monde, les estimoit toutes procedées de son sens et de sa vertu, sans les attribuer à Dieu, comme il devoit. Car, *à la vérité*, il avoit de bonnes partz et vertueuses en luy. (Commynes t. II, p. 154)

à un syntagme nominal complément d'objet (« doubtoit leur saillie » équivalant à « doubtoit qu'ilz ne saillent ») :

> [17] Et la nuyct les surprint, qui saulva la vie à beaucoup de Liégeoys. Autres renvoya devant la ville, pour ce qu'il y ouyt bruyt et doubtoit leur saillie. *A la verité*, ilz saillirent trois fois, mais tousjours furent reboutéz, et se y gouvernèrent bien les Angloys qui y estoient demouréz. (Commynes t. I, p. 107)[29]

29 — L'énoncé qui contient *à la vérité* est ici suivi d'un énoncé par *mais* ; cette cooccurrence est attesté six fois dans le corpus, mais il ne semble pas pertinent de rapprocher ces exemples de *il est vrai... mais* : en effet, *à la vérité* doit toujours, pensons-nous, être mis

ou à un syntagme nominal complément circonstanciel (« pour les grandz pilleries qu'il avoit faictes audict pays » présuppose « il a fait de grandes pilleries audict pays ») :

> [18] Le roy, marry de ceste adventure, commença à penser de mectre ung autre gouverneur en Bourgongne, tant pour ce cas que pour les grandz pilleries qu'il avoit faictes audict pays, qui, *à la verité*, estoient trop excessives. (Commynes t. II, p. 263)

Lorsque E2 correspond à une opinion ou à un jugement de valeur (exemples [16] et [18]), on peut penser que *à la vérité*, comme *en vérité*, insiste sur la sincérité du locuteur. Cependant, cette interprétation n'est guère pertinente pour d'autres exemples ; ainsi, en [17], *à la vérité* souligne la coïncidence entre la crainte éprouvée par un sujet et les faits ; le substantif entrant dans l'expression évoque alors la « réalité »[30].

Dans tous les exemples, un contenu propositionnel est dans un premier temps montré comme vrai dans une image d'univers (plus précisément un hétéro-univers), par le biais d'un verbe de parole, de jugement, de crainte ou de volonté (*penser*, dans l'exemple [18]) ; dans un second temps, dans E2, *à la vérité* indique que la proposition en question est vraie dans le « monde que le locuteur admet comme le monde de ce qui est » (Martin 1992, p. 46). *À la vérité* est en ce sens assimilable aux adverbiaux de domaine (dits aussi de « cadrage »), qui entrent dans la classe des adverbiaux d'énonciation, et qui ont « pour effet de délimiter le domaine au sein duquel la prédication qui suit est valide » (Guimier 1996, p. 142) ; cet adverbial est en outre contrastif, puisqu'il s'oppose à une image d'univers évoquée dans le co-texte gauche.

Avant d'envisager les exemples où E1 et E2 sont attribués à un même énonciateur, nous nous arrêterons sur un extrait où E1 peut être attribué aussi bien au locuteur qu'à un autre énonciateur :

> [19] Le roy la [= sa sœur, Yolande de Savoie] voulut desmouvoir du mariage dont j'ay parlé de ses deux filles, mais elle s'en excusoit sur les filles, lesquelles y estoient obstinées. *A la vérité*, elles n'y estoient point mal[a]. [*a.* Var. : *Et à la verite* dans le manuscrit Polignac. Note de l'éditeur : « Elles n'y étaient pas mal obstinées, entend Commynes. Nous dirions : il est vrai qu'elles l'étaient (obstinées). »] (Commynes t. II, p. 127)

en relation avec l'énoncé qui précède, et non avec l'énoncé par *mais*. Ultérieurement, la configuration discursive *à la vérité... mais* s'imposera : c'est le seul emploi de *à la vérité* que Féraud, dans son *Dictionnaire critique de la langue française* (1787), juge correct.

30 — *Vérité* a clairement le sens de « réalité » dans d'autres emplois, par exemple dans la locution verbale *venir à la vérité* (« se réaliser ») signalée par H. Gerner dans le *Lexique de la littérature didactique* (*BLMF*) : «... parce qu'il veoit les choses qu'il disoit tousjours ou le plus souvent *venir à la verité* » (Simon de Phares, *Astrol.*, c. 1494-1498, f° 104 v°).

E2 (« à la vérité, elles n'y estoient point mal ») reprend, sous une forme elliptique, la relative qui précède en y ajoutant une évaluation quantitative. On peut penser que l'adverbial a pour rôle de marquer le changement d'énonciateur, que rien d'autre ne signale : E2 serait un commentaire du narrateur sur cette relative qui relèverait du discours indirect libre, qui serait donc attribué à la sœur du roi ; comme dans les exemples [15] à [18], *à la vérité* serait un adverbial de domaine contrastif, le narrateur validant le contenu asserté par un autre énonciateur, tout en le modulant. Cependant, une autre lecture est possible : E1 et E2 peuvent être l'un et l'autre des commentaires du narrateur ; dans un premier temps, le narrateur asserte que les filles « y sont obstinées » et, dans un second temps, il revient sur cette assertion pour préciser qu'elles le sont considérablement. *À la vérité* marquerait la rectification apportée par l'énonciateur (le narrateur) à l'assertion précédente, dont il serait également responsable. E2 apparaitrait alors comme un énoncé plus exact que l'énoncé qui précède. C'est dans cette direction, nous semble-t-il, qu'il faut chercher la valeur de base attachée à l'adverbial contextuel *à la vérité.*

2.2.2. E1 et E2 sont attribués au même énonciateur

L'énonciateur est le plus souvent le narrateur, comme c'est le cas en [20] :

> [20] [Il est question d'un jeune marié plein d'ardeur]
> Et ne dura pas ceste maniere ung moys ou deux seullement, mais si treslonguement que pas ne le vouldroye escripre, pour l'inconvenient qui sourdre en pourroit si la folie de ce grant ouvrier venoit a la cognoissance de pluseurs femmes. Que vous en diray je plus ? Il en fist tant que la memoire jamais estaincte ne sera ou dit païs. Et *a la vérité*, la femme qui nagueres au bailly d'Amiens se complaignit de son mary pour le tresgrant traveil qu'il luy donnoit de semblable cas n'avoit pas si bien matere de soy douloir que ceste cy. (*CNN* p. 87)

Ici, le narrateur se montre d'abord réticent à raconter : il invoque les dangereuses conséquences qu'engendrerait un récit trop précis : « pas ne le vouldroye escripre... », puis recourt à la question rhétorique « Que vous en diray je plus ? » qui ordinairement amène une note brève achevant la narration des faits. Or, ici, à cette note brève mais tout à fait suffisante (« Il en fist tant que la memoire jamais estaincte ne sera ou dit païs ») s'ajoute une information supplémentaire permettant de mieux saisir l'ampleur de la « folie » du jeune époux : « Et *a la vérité* la femme qui nagueres... ». *À la vérité* souligne que l'énonciation de E2 va au

delà de ce que laissait attendre ce qui précède, qu'elle satisfait pleinement la maxime de quantité – plus précisément, qu'elle respecte la règle qui stipule que la contribution « contienne autant d'informations qu'il est requis (pour les visées conjoncturelles de l'échange) » (Grice 1979, p. 61) ; il s'agit donc d'un adverbial d'énonciation illocutoire. Par ailleurs, *à la vérité* invite à réinterpréter E1 comme un énoncé qui ne serait pas suffisamment informatif[31] ; en ce sens, *à la vérité* a, comme *en vérité*, une valeur connective secondaire.

Cette analyse rend compte également des emplois de l'expression dans les *Mémoires* de Commynes : *à la vérité* indique que l'énonciation de E2 permet au locuteur de s'acquitter pleinement de la tâche qu'il s'est assignée, mettre par écrit ce qu'il sait « le plus près de la verité qu'[il] [ait] peu et sceu avoir souvenance » (t. I, p. 1). Grâce à son expérience et à sa connaissance des hommes et des évènements, il peut fournir toutes les explications nécessaires ou encore émettre des jugements qui ne sauraient être dépourvus d'intérêt pour le lecteur :

> [21] Aussi son memoire estoit si grand qu'il retenoit toutes choses, et congnoissoit tout le monde et en tous pays et à l'entour de luy. Et, *à la verité*, il sembloit myeulx pour seigneurier ung monde que ung royaulme. (Commynes t. II, p. 327-328)

L'analyse des exemples du corpus nous a donc amenée à dégager deux valeurs : *à la vérité* est tantôt un adverbial de domaine contrastif, s'opposant à un hétéro-univers, tantôt un adverbial illocutoire. Cependant, dans le premier cas (lorsque E1 et E2 sont attribués à des énonciateurs distincts), l'énoncé contenant *à la vérité* fournit des informations que le protagoniste ne peut lui-même détenir ou auxquelles il n'a pas encore accès au moment de l'énonciation : *à la vérité* met donc en relief la position privilégiée du narrateur par contraste avec celle de l'énonciateur de E1. Autrement dit, *à la vérité* adverbial contextuel serait fondamentalement un adverbial d'énonciation illocutoire soulignant que le locuteur, en énonçant E2, respecte pleinement la maxime de quan-

31 — Un rapprochement s'impose avec les expressions formées sur *dire* ayant pour complément *vérité*, *voir* ou *vrai* : *à vrai dire*, en français contemporain, fait partie des « formes, rectificatives, [qui] sont la prévision d'infléchissements possibles, de retours en arrière, de corrections, de repentirs » (Martin 1987, p. 115) et il semble que cette description vaille aussi pour le français médiéval. Les expressions de ce type sont attestées dès l'ancien français (*au dire voir*, *a dire voir*, dans *TL*, *sv. voir*, 653) ; dans notre corpus, elles figurent aussi bien dans des textes dont *à la vérité* est absent (les *Chroniques* de Froissart) que dans ceux où cette expression est utilisée (les *CNN* et les *Mémoires* de Commynes) ; les formes sont variées : *à/pour dire la vérité*, *à vérité dire*, *pour vrai dire* par exemple.

tité, mais dans certains cas – lorsqu'une image d'univers est évoquée dans le co-texte gauche – l'adverbial peut aussi être interprété comme un adverbial de domaine : il s'agit là d'un effet de sens contextuel, qui s'ajoute, plus qu'il ne se substitue, à la valeur fondamentale de l'expression.

À la vérité et *en vérité* sont donc des adverbiaux d'énonciation illocutoires qui permettent l'un et l'autre au locuteur de faire accepter par l'allocutaire une énonciation non attendue, mais d'après les exemples examinés, seul le premier figure dans des énoncés qui apportent un complément d'information à ce qui précède. Toutefois, dans quelques rares cas, *en vérité* peut avoir le même rôle « complétif » que *à la vérité* :

> [22] Se Madame estoit aise il ne le fault point demander, et *en verité* aussi estoient le roy, la royne et tous autres de la court, eulz donnant merveilles de son eureux jouster. (*Saintré* p. 88)

Les exemples de ce type sont rares, et, il est intéressant de le noter, ils sont tous extraits de *Saintré,* où l'on ne rencontre que deux occurrences de *à la vérité,* fonctionnant toutes deux comme adverbiaux verbaux. On peut donc supposer que *en vérité* ne se spécialise que lorsque *à la vérité* adverbial contextuel devient véritablement fréquent – dans les dernières années du XV^e^ siècle, semble-t-il.

*
* *

Pour la plupart, les emplois décrits ici sont tardifs : ce n'est qu'en moyen français, et surtout au XV^e^ siècle, que les expressions modalisatrices contenant *vrai* et *vérité* se développent et se diversifient ; c'est aussi à cette époque que le nom *réalité* et l'adjectif *réel* commencent à être utilisés au sens moderne[32]. Selon C. Marchello-Nizia (1997, p. 133), l'introduction de ces termes « montre une inscription moins présente, moins nette, du locuteur-énonciateur-sujet, disons : une "objectivation" de la langue » : « *réel* est censé désigner directement le monde tel qu'il est, sans le relais nécessaire (au moins dans la langue) d'aucun énonciateur », alors que « lorsque la langue n'a que *verai/voir,* cela signifie que le

32 — *Réalité* au sens moderne est attesté au XV^e^ siècle ; il en est de même pour l'expression *en réalité,* qui figure (sous la forme *en realtê*) dans un manuscrit du *Roman de Fauvel,* là où un manuscrit antérieur porte *reaument* – et il s'agit là de l'attestation la plus ancienne de cet adverbe (*TLFI*). Quant à l'adjectif *réel,* il est utilisé au sens moderne par Oresme (*BLMF*).

sujet énonciateur est le relais obligé du "réel", d'abord perçu et donné comme "vrai" pour lui ».

Dans les textes du corpus, on ne relève pas de modalisateurs formés sur *réel* ou *réalité*, et les expressions étudiées marquent toutes la prise en charge de l'énonciation par le locuteur ; cependant, leur rôle ou leur forme révèlent une évolution proche de celle que décrit C. Marchello-Nizia : ces modalisateurs renvoient à un locuteur qui se tient quelque peu en retrait. Ainsi, *il est voir/vrai* peut introduire un énoncé dont le contenu est admis comme vrai par tous, mais que le locuteur n'assume pas pleinement. De même, si l'emploi qu'acquiert la locution *en vérité* en moyen français est plus subjectif que ceux qu'elle avait précédemment (d'après nos relevés, *en vérité* en ancien français est un adverbial verbal ou un adverbial de domaine contrastif), elle renvoie moins explicitement à l'activité du sujet de l'énonciation que ne le font les expressions plus anciennes auxquelles elle vient s'ajouter : l'adverbe *certes*, rattaché à la notion de certitude, les locutions *sans mentir, en bonne foi*[33], qui rappellent l'activité énonciatrice du sujet ou son engagement envers son allocutaire, et les formules du type *par Dieu, par saint Denis*, qui supposent un engagement du sujet devant une instance supérieure. Enfin, le rôle de *à la vérité* est sans doute proche de celui de *à vérité dire* (voir note 31), mais cette dernière expression, ainsi que ses variantes, renvoie explicitement à l'activité langagière, et donc au sujet de l'énonciation ; elle permet en outre l'insertion d'un complément référant à l'allocutaire (par exemple, *a vous dire verité* dans *CNN* p. 284), et éventuellement d'un complément restreignant l'extension du nom *vérité* (*a la verité conter de ses amours*, dans *Tristan en prose*, p. 170, § 105). Au contraire, avec *à la vérité* l'activité du locuteur est envisagée indépendamment du destinataire et l'expression, incluant l'article défini, renvoie à une entité qui serait unique, identifiable dans son unicité par l'allocutaire (ou le lecteur) et montrée, semble-t-il, comme extérieure au sujet de l'énonciation, indépendante de lui.

Corinne FÉRON
Université du Maine

33 — On note, pour l'une des occurrences de *en vérité* dans les *CNN*, la variante *en bonne foy* : « [...] je voy bien que vous estes obstinée en vostre meschante vie, et que, a quelque menasse ou punicion que je vous face, vous n'en comptez non plus que si je me taisoie. – Helas ! mon mary, dit elle, *en verité*, j'en suis plus courroussée que vous n'estes, et1 trop plus me desplaist ; mais je n'y puis remede mettre, car je suis tellement née soubz telle estoille pour estre preste et servant aux hommes ! » [1 éd. Vérard : *en bonne foy* jen suis la plus marrie et] (*CNN* p. 519).

Bibliographie

1. Dictionnaires et lexiques

BLMF: ATILF/Équipe « Moyen français et français préclassique » 2003/2004, *Base des lexiques du moyen français*, site internet (http://www.atilf.fr/blmf)

FEW: WARTBURG, W. von (1961), *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, t. 14, Basel : Zbinden & Co.

TL : TOBLIER, A. et LOMMATZSCH, E. (1925-), *Altfranzösisches Wörterbuch...*, Wisbaden : Franz Steiner.

TLFI : *Trésor de la langue française informatisé* (www.atilf.fr/tlfi)

2. Études

BERTIN, A. (2002), « L'Émergence du connecteur *en effet* en moyen français », *LINX*, n°46, p. 37-50.

COMBETTES, B. (1995), « Approche diachronique des adverbiaux contextuels », *LINX*, n°32, p. 33-50.

COMBETTES, B. (1997), « Quelques caractéristiques de l'évolution des "adverbiaux contextuels" au XVI^e^ siècle », *L'Information Grammaticale*, n°74, p. 52-56.

DUCROT, O. (1991), *Dire et ne pas dire : principes de sémantique linguistique*, 3^e^ éd. corr. et augm., Paris : Hermann.

FÉRON, C. (2002), « Le Renforcement de l'assertion dans le *Voir Dit* de Guillaume de Machaut : étude syntactico-sémantique de *certainement* et de quelques locutions en *sans N* », *L'Information grammaticale*, n°92, p. 23-30.

FÉRON, C. (2003), « Polysémie et évolution sémantico-syntaxique : l'exemple des adverbiaux *sans faille* et *sans faute* (français médiéval et langue du XVI^e^ siècle) », *Romania*, t. 121, p. 461-500.

FÉRON, C. (à par.), « *En vérité* et *à la vérité* en moyen français et en français préclassique », Actes du Colloque Diachro-2, janvier 2004.

GRICE, H. P. (1979), « Logique et conversation », *Communications*, n°30, p. 57-72.

GUIMIER, C. (1996), *Les Adverbes du français : le cas des adverbes en -ment*, Gap/Paris : OPHRYS.

MARCHELLO-NIZIA, C. (1997), « Évolution de la langue et représentations sémantiques : du "subjectif" à l'« objectif » en français » *In* : FUCHS, C. et ROBERT, S. éds., *Diversité des langues et représentations cognitives*, Gap/Paris : OPHRYS, p. 119-134.

MARTIN, R. (1987), *Langage et croyance : les « univers de croyance » dans la théorie sémantique*, Bruxelles : Mardaga.

MARTIN, R. (1992), *Pour une logique du sens*, 2e éd. rev. et augm., Paris : PUF.

MOLINIER, C. et LEVRIER, F. (2000), *Grammaire des adverbes : description des formes en -ment*, Genève : Droz.

MOREL, M.-A. (1996), *La Concession en français*, Gap/Paris : OPHRYS.

NØLKE, H. (1993), *Le Regard du locuteur : pour une linguistique des traces énonciatives*, Paris : Kimé.

RODRÍGUEZ SOMOLINOS, A. (1995), « *Certes, voire* : l'évolution sémantique de deux marqueurs assertifs de l'ancien français », *LINX*, n°32, p. 51-76.

Corpus

Les relevés ont été établis grâce à la *Base du français médiéval* (Laboratoire « Analyses de Corpus linguistiques », ENS Lettres et Sciences Humaines de Lyon). Les textes sont classés dans l'ordre alphabétique des abréviations utilisées.

CNN
Les Cent Nouvelles nouvelles, éd. F.P. Sweetser, Genève/Paris : Droz/Minard, 1966. (*TLF*, 127).

Commynes, t. I, t. II, t. III
Philippe de Commynes, *Mémoires*, éd. J. Calmette, Paris : Les Belles Lettres, 1964-1965. 3 vol. (*Classiques de l'Histoire de France au Moyen Âge*, 3, 5 et 6).

Froissart
Froissart, *Chroniques, Dernière rédaction du premier livre*, éd. G.T. Diller, Genève/Paris : Droz/Minard, 1972. (*TLF*, 194).

Jehan P
Le Roman de Jehan de Paris, éd. E. Wickersheimer, Paris : E. Champion, 1923. (*SATF*, 66).

Joinville
Joinville, *Vie de saint Louis*, éd. J. Monfrin, Paris : Dunod, 1995. (*Classiques Garnier*).

Monstrelet
Enguerran de Monstrelet, *Chronique*, éd. L. Douët d'Arcq, Paris, 1857-1862. (*Société de l'histoire de France*). Extrait : Livre II, chapitres 258-278.

Morée
Chronique de Morée (1204-1305), éd. J. Longnon, Paris : H. Laurens, 1911. (*Société de l'Histoire de France*).

Mort Artu
La Mort le roi Artu, roman du XIIIe siècle, éd. J. Frappier, 3e éd., Genève/Paris : Droz/Minard, 1964. (*TLF*, 58).

QJM
Les. XV. Joies de mariage, éd. J. Rychner, Genève/Paris : Droz/Minard, 1967. (*TLF*, 100).

Queste
La Queste del Saint Graal, roman du XIIIe siècle, éd. A. Pauphilet, Paris : Champion, 1923. (*CFMA*, 33).

Saintré
Antoine de la Sale, *Jehan de Saintré*, éd. J. Misrahi et C.A. Knudson, Genève : Droz, 1978. (*TLF*, 117).

Tristan en prose
Le Roman de Tristan en prose, t. 1, éd. P. Ménard, Genève : Droz, 1987. (*TLF*, 353).